

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE  
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Cabinet*  
*Section de la communication interministérielle*

Papeete, le 20 décembre 2019

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**PRIVATE CHARTER TAHITI reçoit un agrément au titre de la  
défiscalisation nationale pour l'extension de sa flotte**



La **société PRIVATE CHARTER TAHITI** vient de recevoir une aide fiscale au titre de la défiscalisation nationale pour l'acquisition de quatre nouveaux navires cette année.

L'agrément délivré à la **société PRIVATE CHARTER TAHITI** témoigne de la volonté de l'Etat de soutenir les projets en faveur du secteur du tourisme, notamment du tourisme nautique.

L'actuel programme d'investissement a pour objectif d'étendre la flotte de la société avec l'acquisition de deux catamarans de croisière, arrivés en juin 2019, et deux maxi-catamarans arrivés tout récemment.

Leur coût est évalué à 208,6 millions F CFP avec un taux de réduction d'impôt à hauteur de 45% de la base éligible.

Ainsi, la **société PRIVATE CHARTER TAHITI** proposera de nouvelles croisières et prestations nautiques notamment dans l'archipel des Tuamotu. Ces nouveaux navires seront parmi les premiers de la flotte à bénéficier d'un ancrage à Apataki, aux Tuamotu, avec notamment l'ouverture prochaine d'une nouvelle base nautique.

A travers l'agrément accordé, l'Etat participe à la création d'emplois à temps plein, parallèlement aux retombées économiques qui concerneront les secteurs du transport, de l'hébergement et du commerce.

Pour mémoire, depuis 2011, une dizaine de projets relevant du tourisme nautique a bénéficié d'une aide fiscale pour un montant d'investissement global d'environ 4 milliards F CFP.